



« Il n'y aura pas d'école de la confiance sans une mission de santé scolaire renouvelée »

Marie Tamarelle-Verhaeghe s'alarme de la suppression par le Sénat et sans débat de l'article 16 bis permettant un travail en équipe des professionnels de santé

Lors de l'examen du projet de loi pour une école de la confiance, en fin de semaine dernière, le Sénat a voté la suppression de l'article 16 bis consacré à la santé à l'école, avec un avis de « sagesse » du Gouvernement et un avis favorable du rapporteur. **Madame Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée de l'Eure et présidente du groupe d'études santé à l'école, s'alarme de cette décision qui fait prévaloir les conservatismes sur l'intérêt des enfants.**

A plusieurs reprises, Marie Tamarelle-Verhaeghe s'est inquiétée de l'état de la santé scolaire. Elle est, pour de nombreux élèves fragilisés, la seule garantie d'accès à un suivi médical. Et pourtant les alertes se multiplient depuis plusieurs années avec des effectifs de médecins scolaires en chute libre, des visites médicales non assurées, des inégalités entre les territoires, un manque de coopération...

Depuis le début de son mandat, elle a mené plusieurs auditions visant à améliorer cette situation et rencontré à plusieurs reprises les cabinets des ministères concernés. Ces inquiétudes sont confirmées par les différents rapports et la littérature scientifique depuis une dizaine d'années, dont les rapports récents du [CNESCO](#), du [CESE](#) ou de [l'Académie de médecine](#).

Lors de l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale, Marie Tamarelle-Verhaeghe (LaREM) et Cyrille Isaac-Sibille (MODEM) ont ainsi fait adopter un [amendement créant l'article 16 bis visant à la fois à permettre une coopération entre les acteurs du champ médico-social à l'école et à expliciter la participation de l'ensemble des personnels de la communauté éducative à cette mission](#). Il visait à rompre avec l'actuel exercice isolé des acteurs, sans aucun lieu de concertation et réflexion communs, à l'heure où la pratique médicale s'émancipe d'un exercice en silos. L'enjeu défendu n'est pas corporatiste. Il s'agit de mieux associer l'ensemble des acteurs de santé pour une meilleure prise en charge et un meilleur développement de l'enfant.

Madame Tamarelle-Verhaeghe regrette l'aveuglement du Sénat face aux pressions des syndicats ainsi que l'absence totale d'explication sur le fond pour justifier cette suppression de l'article 16 bis qui aura été actée en moins de 3 minutes par la Chambre Haute. Or, le CESE le soulignait encore dernièrement : c'est le décloisonnement entre les professions et l'implication de tous dans la mission de santé à l'école qui sera l'une des grandes réponses aux difficultés rencontrées par celle-ci.